

Convention de Partenariat avec le SPIP de la Sarthe



Direction des Etablissements et Services
Pôle socio-professionnel
21, rue Albert Einstein
72650 La Chapelle Saint-Aubin
Tél. 02 43 24 22 48

Présentation de l'association ADGESTI

L'ADGESTI Espérance Sarthe (Association de GEstion des STructures Intermédiaires), est une **association régie par la loi 1901, composée de parents ou amis de personnes en situation de handicap d'origine psychique.**

L'ADGESTI a pour but de « participer à toute action favorisant la réhabilitation de personnes confrontées à des difficultés psychologiques ou handicapées par suite de troubles psychiques ».

Pour connaître l'ensemble de nos interventions, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site :

www.adgesti.fr

Présentation de l'action

Action d'insertion socioprofessionnelle auprès de personnes placées sous main de justice (PPSMJ) du pôle socio-professionnel de l'ADGESTI

La convention a pour objet de confier à A.D.G.E.S.T.I. les P.P.S.M.J. sortants de prison ou préparant un aménagement de peine afin de préparer la sortie en aménagement de peine ou non et ce, dans le but d'éviter les sorties sans préparation. Ils peuvent être adressés par l'ensemble des conseillers d'insertion et de probation du S.P.I.P. de la Sarthe s'ils en estiment l'opportunité.

L'accompagnement se poursuit après la sortie de la Maison d'arrêt pendant 3 mois afin de consolider le projet d'insertion socio-professionnel et/ou de soins.

Le nombre de bénéficiaires est de 24 personnes par an.

La personne prise en charge signe un contrat d'engagement.

Les entretiens ont lieu au parloir avocats de la Maison d'Arrêt une fois par semaine. Des rendez vous et et/ou des permissions sortie peuvent être organisées dans les locaux de l'ADGESTI.

Spécificités de l'accompagnement

Un accompagnement personnalisé et adaptable en permanence,

Une prise en charge possible lors des premières permissions de sortie,

Un accompagnement dans les démarches de santé, administratives et d'emploi pour faciliter le rétablissement des droits et / ou permettre aux personnes de retrouver une place dans la vie de la cité.

Participation à la Commission Dedans – Dehors avec les partenaires : SPIP, Maison d'Arrêt, GEPSA, Pôle Emploi et Mission locale

- Présentation des projets professionnels et d'aménagement de peine,
- Proposition de candidatures pour les actions de formation au sein de la Maison d'Arrêt,
- Avis et propositions d'actions sur des situations particulières (difficultés d'orientation, fin de peine proche...)
- Participation à l'organisation du forum des métiers qui a lieu chaque année à la Maison d'Arrêt.

les locaux

Les horaires d'ouverture des locaux de l'ADGESTI

21, rue Albert Einstein 72650 La Chapelle St Aubin sont :

Lundi au jeudi 8h30 -12h30 et 13h30-17h30 Vendredi 8 h 30 -12h30 et 13h30- 16 h 00



Les professionnels

L'équipe est composée de :

- Une chargée d'accompagnement social et professionnel,
- Une responsable de pôle socio-professionnel,
- Un directeur général.

Plan d'accès



❶ Accès par les

bus



❶ Accès

par le tramway



■ Ligne N° 8, direction « *Le Parc Manceau* »
direction « *Université* »

☞ Arrêt *ZI Nord*

■ Ligne N° 11, direction « *La Chapelle St Aubin* »

☞ Arrêt « *Cheverny* »

■ Tram Ligne 1,

☞ Arrêt *Théodore Monod*

+ Bus n° 18 Arrêt « *Cheverny* »

☞ Arrêt « *Cadran Epine* »

+ Chemin piétonnier